



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

toxicomanie

Question écrite n° 39455

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de la santé et de la protection sociale sur la prise en charge de la polytoxicomanie. Force est de constater que la polytoxicomanie est un fléau qui tend à prendre une ampleur sans précédent chez des sujets de plus en plus jeunes. Les familles touchées sont en proie à la plus grande détresse et au plus grand désarroi, les structures de soutien et d'aide aux parents étant nettement insuffisantes. En outre, les structures dites de « premier contact » font l'objet d'un maillage territorial inégal. Dans ces conditions, la prise en charge de la polytoxicomanie apparaît comme lacunaire, notamment au regard de la circulation des informations s'y rapportant. En conséquence, il souhaite savoir si le dispositif de prévention et de traitement de la polytoxicomanie existant va être renforcé prochainement.

Texte de la réponse

Les centres de soins spécialisés aux toxicomanes (CSST) et les centres de cure ambulatoire en alcoologie (CCAA) proposent une prise en charge médico-sociale à toutes les personnes en difficulté soit par le fait d'une consommation de drogues illicites, soit en difficulté avec l'alcool. L'accueil par des professionnels expérimentés à la prise en charge de toutes catégories de patients quel que soit le type de consommation s'effectue quel que soit le lieu et le stade de la demande de prise en charge. Le maillage du territoire est en effet en constante amélioration dans la mesure où l'État s'efforce notamment depuis plusieurs années, par le biais de la répartition de mesures nouvelles, de doter les départements et régions les plus dépourvues de structures CSST et CCAA en examinant les indicateurs de besoin des zones géographiques. Des mesures nouvelles destinées aux CSST et aux CCAA ont été obtenues en 2004 pour renforcer le dispositif et ainsi améliorer la prise en charge des usagers. Pour ce qui concerne 2005, des mesures nouvelles ont à nouveau été demandées pour renforcer le dispositif et pour permettre également le développement de consultations identifiées « cannabis » et ce notamment pour permettre la prise en charge précoce de jeunes consommateurs.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39455

Rubrique : Drogue

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3605

Réponse publiée le : 21 septembre 2004, page 7424